

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JANVIER 2014**

Le Conseil Municipal a été convoqué en mairie d'Amboise, par courrier du 23 Janvier 2014, pour la séance du 30 Janvier 2014.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, en mairie d'Amboise, le jeudi trente janvier deux mille quatorze, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise, Conseiller Général.

**Étaient présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme PREEL, M. PASSAVANT, Mme CHAUVELIN, M. NYS, Mme LATAPY, M. DURAN, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, M. MICHEL, Mme COLLET, M. ANDRÉ, Mme CHAMINADOUR, M. BERDON, Mme DUPONT, M. LEVRET, Mme GRILLET, Mme ROY, M. RAVIER, Mme ROQUEL, M. PEGEOT

**Absents Excusés** : Mme AULAGNET a donné pouvoir à M. LEVRET, Mme SUC a donné pouvoir à M. GUYON, Mme NOUVELLON a donné pouvoir à Mme ROY, Mme GENTY a donné pouvoir à Mme ROQUEL, M. LEPELLEUX, Mme GRIBET, M. EHLINGER, Mme BLATE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Eric DEGENNE

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES**

- n° 14-01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2014 - Ville d'Amboise page 02  
n° 14-02 : Débat d'Orientations Budgétaires 2014 - Budget Eau page 09  
n° 14-03 : Responsabilité Civile de la Commune : Demande d'indemnisation page 11

**DEVELOPPEMENT URBAIN**

- n° 14-04 : Garantie d'emprunt au profit de Touraine Logement :  
Opération Vau de Lucé page 12  
n° 14-05 : Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP)  
Demande de subvention auprès de l'ADEME page 13  
n° 14-06 : Déclaration préalable : Mise aux normes d'accessibilité de la porte  
d'entrée du Pôle jeunesse Bertrand Schwartz page 15  
n° 14-07 : Délégation de la compétence en matière de réseaux publics et de  
communications électroniques au profit de la Communauté  
de Communes du Val d'Amboise page 16

**CITOYENNETE**

- n° 14-08 : Recensement de la population page 18

**ECONOMIE – COMMERCE**

- n° 14-09 : Convention de mise à disposition de parcelles du domaine communal  
pour l'organisation de brocantes et de déballages page 19  
n° 14-10 : Déclaration préalable : Construction démontable sur la terrasse du bar  
de l'Ile d'Or page 21

**EDUCATION – JEUNESSE**

- n° 14-11 : Projets éducatifs : Demande de subvention page 22  
n° 14-12 : Lancement du marché de restauration scolaire page 23  
n° 14-13 : Avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement  
Prestation de service ordinaire ALSH page 24

***VIE CULTURELLE***

n° 14-14 : Adhésion au réseau CHAINON/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants)	page 25
n° 14-15 : Aide au projet : Association Chanteloire	page 26
n° 14-16 : Aide au projet : Association Domaliqué	page 27
n° 14-17 : Procès verbal de récolement : Année 2013	page 27
n° 14-18 : Saison culturelle 2014 : Demande de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire	page 28

***COHESION SOCIALE***

n° 14-19 : Analyse des Besoins Sociaux 2013	page 30
---	---------

***INFORMATIONS SUR LES DECISIONS***

page 32

***QUESTIONS DIVERSES***

\*\*\*\*\*

***DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014 – VILLE D'AMBOISE***

M. GUYON : Les orientations budgétaires 2014 de la Ville d'Amboise.

Cette année est la dernière d'un mandat qui s'achève et la première d'un nouveau mandat. Mais elle est surtout la sixième consécutive d'une crise qui aura laminé notre économie et qui perdure particulièrement en Europe. La reprise est timide et ne se traduit pas encore par une décrue significative du chômage et donc de la demande sociale. Les finances publiques sont donc à la croisée des chemins avec des besoins croissants, des ressources limitées et la nécessité de réduire les déficits publics. Le contexte local se traduit à la fois par un fort dynamisme démographique et par la concrétisation de la fusion intercommunale le 1<sup>er</sup> janvier dernier : deux éléments porteurs d'optimisme qui permettent à la Ville d'Amboise de poursuivre une stratégie de baisse de l'endettement communal, de stabilité fiscale et d'investissements structurants.

\*\*\*\*\*

L'action des collectivités locales est notamment définie par le vote du budget primitif annuel qui détermine les moyens financiers que la municipalité entend mobiliser pour réaliser ses projets et les priorités à mettre en œuvre durant l'exercice annuel à venir. Les budgets des collectivités locales sont conditionnés par de nombreux facteurs parmi lesquels les décisions du Gouvernement qui figurent dans la loi de finances annuelle ou dans les lois de finances rectificatives.

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires de toutes les communes de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser au seuil de chaque année, un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal. Le débat permet d'éclairer les choix budgétaires que le Conseil sera amené à faire.

Je vous demanderai de bien vouloir m'en donner acte.

Ces orientations budgétaires sont aussi l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte auxquels se réfère la construction du budget primitif. Ces éléments sont à la fois économiques, politiques et organisationnels.

**Economiques**, car toutes les zones géographiques sont désormais interconnectées. Notre économie est mondialisée et les dynamiques qui portent ou affectent d'autres pays ont un impact direct sur l'activité, sur l'emploi et sur les finances de notre pays. Les choix faits au niveau national, qui découlent pour partie de ce contexte extérieur, ont des conséquences sur toutes les gestions locales, notamment celle d'Amboise.

**Politiques**, car l'exécutif municipal a fait des choix de gestion qui continueront de prévaloir en 2014. Il en va principalement de la stabilité de la fiscalité, de la

maîtrise de la dette et de la bonne tenue des ratios et indicateurs de bonne gestion communale. Cette maîtrise budgétaire n'est pas une fin en soi, elle est au contraire au service des Amboisiens puisqu'il s'agit de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour aujourd'hui et pour demain afin de continuer à améliorer le service public offert aux habitants.

**Organisationnels** parce que la question intercommunale sera désormais au cœur des réflexions budgétaires. La fusion de nos communautés de communes est l'acte I de la rationalisation du territoire. Elle permettra de construire, dès cette année, un schéma de mutualisation avec l'ensemble des communes membres, de réaliser des mises en commun, d'opérer des transferts de compétence réels, de mettre en œuvre un pacte financier entre communes et communautés afin de pouvoir faire plus et mieux en direction de tous les habitants du territoire.

Pour revenir au budget municipal, précisons qu'il sera aussi marqué de l'empreinte du développement durable qui se traduit dans les choix et dans les actes, de façon transversale, notamment par l'acquisition de véhicules électriques ou par la poursuite du plan de diminution des consommations énergétiques.

**Notre budget sera donc sérieux, adapté aux besoins des Amboisiens. Il s'agira d'un budget d'action, de responsabilité et de solidarité. Un budget pour aujourd'hui car stabilisant la fiscalité et prolongeant l'accessibilité des services. Un budget pour demain car diminuant la dette, préparant des aménagements structurants et priorisant la jeunesse.**

Je vous propose maintenant quelques éléments de contexte national, issus principalement du projet de Loi de finances pour 2014.

**L'état de l'économie en France :**

**Le déficit budgétaire**

Estimé en 2013	74,9 milliards
Prévu en 2014	70,2 milliards

**Le déficit public**

Estimé en 2013	4,1 % du PIB
Prévu en 2014 par le Gouvernement	3,6 % du PIB
<b>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</b>	<b>3 % maximum</b>

**La dette publique**

Réalisée en 2013	93,4 % du PIB
Prévue en 2014	95,1 % du PIB
<b>Rappel : pacte de stabilité et de croissance</b>	<b>60 % maximum</b>

**La croissance du PIB**

Estimée en 2013	+ 0,1 %
Prévue par le Gouvernement en 2013	+ 0,9 %
Prévue par les économistes (moyenne) en 2014	+ 0,6 %

**La consommation des ménages**

Estimée en 2013	+ 0,3 %
Prévue en 2014	+ 0,8 %

**L'investissement productif**

Evolution estimée en 2013	- 2,2 %
Evolution prévue en 2014	+ 1,5 %

**L'inflation**

Estimée en 2013	+ 0,9 %
Prévue en 2014	+ 1,3 %

**Le taux de prélèvement obligatoire**

Estimé en 2013	46,0 %
Prévu en 2014	46,1 %

**La balance commerciale**

Estimée en 2013	- 56,1 milliards
Prévue en 2014	- 53,2 milliards

**Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2014** est ainsi construit dans un contexte encore très fragile, marqué par un début de reprise économique. Le Gouvernement a annoncé un objectif de baisse des dépenses publiques, de l'ordre de 9 milliards en 2014, dont 1 milliard et demi de baisse de l'enveloppe consacrée aux collectivités locales, comme prévu par le « Pacte de confiance et de responsabilité ». Ce pacte entraînera, en outre, une modification de la structure des recettes des régions et des départements tandis que la péréquation sera parallèlement renforcée pour tous les niveaux de collectivités.

**Dotations.** L'année 2014 marquera donc une baisse inédite de la dotation globale dédiée aux collectivités locales. L'enveloppe normée passera de 41,5 milliards d'euros à 40,1 milliards.

Le bloc communal sera concerné par cette baisse à hauteur de 840 millions d'euros dont 70% pour les communes et 30% pour l'intercommunalité.

Si le bloc communal supporte donc l'essentiel de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités, il va en revanche bénéficier d'une hausse des mécanismes péréquateurs : la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) pour 60 millions d'euros (+4%) et la dotation nationale de péréquation de 10 millions (+2%). Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) poursuit sa progression pour atteindre 570 millions d'euros en 2014 (contre 360 millions d'euros en 2013).

**D'autres décisions, effectives ou en gestation,** sont susceptibles d'avoir un impact sur le budget communal :

- La réforme des rythmes scolaires, mise en place en septembre 2013, pour laquelle l'exercice 2014 sera la première année pleine ;
- Le projet de Loi sur la décentralisation, avec la clarification annoncée des compétences et la prime donnée aux intercommunalités ;
- Le projet de Loi sur la politique de la ville qui redessiner la carte des quartiers prioritaires, remplacera les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) par des contrats de ville et devrait prévoir une implication obligatoire des communautés de communes.

**Le contexte global est donc très complexe :**

- Une croissance fragile avec pour effet premier un chômage toujours important ;
- Des dotations d'Etat en baisse ;
- Des partenaires (Conseil Général, Conseil Régional) qui ont leurs propres difficultés budgétaires et concentrent leurs financements sur leurs actions essentielles.

Malgré ce contexte complexe, nous proposerons pour 2014 un budget responsable financièrement, porteur de projets d'avenir structurants, de solidarité et de dynamisme.

**LES REALITES LOCALES**

**Virement à la section d'investissement :**

Les résultats provisoires de l'exercice 2013 laissent apparaître un résultat global positif de l'ordre de 840 000 €, malgré le déficit de la section d'investissement lié à la réalisation de nombreux travaux à nouveau l'an dernier.

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

### **Recettes**

#### **Dotations forfaitaires**

Il convient de rester prudent sur les dotations forfaitaires dans l'attente de leur notification. En tout état de cause, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue en baisse, de l'ordre de 2 % tandis que la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) devrait augmenter d'environ 1,5 %. Les autres dotations devraient également baisser, orientant ce chapitre à la baisse de façon globale.

#### **Impôts et taxes :**

L'Etat a décidé d'augmenter les bases du foncier bâti et non bâti de 0,9 %, en ligne avec l'inflation estimée pour 2013. Conformément à nos engagements et malgré le contexte actuel, nous n'augmenterons pas les taux des impôts ménages. En effet, la dynamique démographique et urbanistique d'Amboise nous permet de prévoir une augmentation d'environ 3 % de ces recettes par rapport au BP 2013.

La recette de taxe de séjour devrait être stable (autour de 170 000 €) tout comme celle de la TLPE – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (environ 30 000 €).

Enfin, la taxe sur les logements vacants devrait apporter une recette stable, de l'ordre de 50 000 €.

Nous prévoyons une diminution des compensations de fiscalité versées par l'Etat suite aux exonérations et aux dégrèvements législatifs décidés par le Gouvernement. Nous espérons enfin une hausse des droits de mutation de plus de 10 %.

Ce chapitre devrait augmenter, au global, de 2,2 % environ.

#### **Dotations et subventions :**

Les participations de l'ensemble des collectivités et organismes partenaires de la Ville seront fonction de l'éligibilité des dossiers présentés. Ce poste est estimé à 3 750 000 €, il devrait être globalement stable.

#### **Produits des services :**

Ce poste est attendu à environ 1 340 000 €, **en hausse d'environ 1,8 %**, ce qui correspond à une augmentation modérée des tarifs et à une augmentation de fréquentation des services proposés par la commune, qu'il s'agisse de périscolaire, d'extrascolaire, de sport, de culture ou de commerce.

Les recettes de fonctionnement devraient donc, globalement, augmenter d'environ 2,5 %.

### **Dépenses**

Notre stratégie financière, dans un contexte contraint, consiste à prioriser les dépenses les plus utiles, ce qui concerne essentiellement deux types de dépenses :

- toutes celles qui sont socialement justifiées et dont on connaît l'importance actuellement, qu'il s'agisse des associations à caractère social ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- toutes celles qui contribuent à la qualité de vie des Amboisiens et à l'attractivité de notre commune.

La principale augmentation devrait être celle du budget des ressources humaines, d'environ 4 % par rapport au budget primitif 2013. Cette évolution est liée à plusieurs facteurs :

- La revalorisation des catégories B et C décidée par le Gouvernement à compter du 1er février de cette année,
- L'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).
- L'augmentation de la prime d'assurance.
- Les recrutements permettant l'animation des nouveaux rythmes scolaires.
- Il convient cependant de préciser qu'une partie de la hausse de ce chapitre est gagée par des recettes liées à la mise en place d'emplois aidés pour environ 160 000 € en 2014.

S'il est prévu le remplacement de plusieurs départs en retraite dans le cours de l'année, il n'est pas programmé la création de nouveaux postes.

Enfin, il n'est pas prévu, par prudence, de mutualisation de poste avec Val d'Amboise dès cette année 2014.

Le chapitre le plus orienté à la hausse est celui des « autres charges de gestion courante » (+ 7,6 %), ce qui permettra l'augmentation du budget consacré à la vie associative (essentiellement pour la convention pluriannuelle signée avec le Centre Charles Péguy) un financement accru des services d'incendie et de secours, un soutien plus fort au CCAS et la prise en compte prévisionnelle d'admissions en non valeur en hausse.

Les dépenses d'action sociale seront en hausse de 4 % environ. Il s'agit d'une démarche de solidarité à un moment où les demandes d'aide sont au plus haut, du fait de la crise sociale qui perdure.

D'autres postes seront contenus grâce aux efforts prolongés de l'ensemble des services. Cela permettra de limiter l'augmentation des charges courantes autour de 0,40 % malgré la forte évolution des dépenses de fluides, prévue de + 5 à + 8 % en 2014.

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter d'environ 3,2 % par rapport au budget primitif de 2013.

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement de l'exercice 2014 sera d'environ 8 965 000 €.

### **Dépenses d'Équipement**

L'année 2014 permettra à la Ville de poursuivre l'amélioration des structures pour ses administrés pour un total d'**environ 4 750 000 €** dont 3 570 000 € de dépenses nouvelles, le solde correspondant à des restes à réaliser.

Seront notamment programmés sur l'exercice 2014 les investissements suivants :

- \* La fin du chantier de rapprochement des écoles Rabelais et Richelieu pour une ouverture de l'école à la rentrée de septembre prochain ;
- \* Le début du chantier de transfert du stade des 5 Tourangeaux derrière le gymnase Ménard ;
- \* La poursuite des travaux sur l'avenue de la Grille Dorée : enfouissements de réseaux et aménagement de la voie ;
- \* La poursuite de la rénovation urbaine de la Verrerie (fin des travaux rue Ronsard et coulée verte) ;
- \* La première phase de réaménagement du mail, autour de la fontaine Max Ernst, en lien avec les travaux de l'Etat prévus sur l'œuvre ;
- \* La réfection du mur d'escalade ;
- \* L'acquisition du bâtiment de l'ex-Centre Médico Psychologique (CMP) place Saint-Denis ;
- \* Le début du chantier de mise en sécurité de l'église Saint-Denis.

Comme chaque année, nous réaliserons de nombreux travaux de voirie, d'éclairage, d'entretien courant, de petits aménagements.

La politique de travaux en régie, c'est-à-dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue à un haut niveau, pour une valeur de l'ordre de 400 000 €.

L'ensemble de ces investissements permettra de répondre aux besoins des Amboisiens et à l'évolution de la population communale.

### **Recettes**

Trois sources de recettes assurent principalement l'équilibre du budget d'investissement : l'emprunt, les cessions et les dotations et subventions.

L'emprunt 2014 devrait être de 1 200 000 euros (en baisse de 20 % par rapport à 2013), auxquels il convient d'ajouter 500 000 € en reste à réaliser.

Le montant des cessions sera exceptionnellement élevé en 2014 du fait de la réalisation de deux opérations :

- la vente du site de l'école Rabelais pour 750 000 €,
- la vente du site du VVF pour 960 000 € (cette somme étant payée sur 10 ans, l'équivalent du règlement des 9 années suivantes, soit 864 000 €, sera inscrite en dépense).

En matière d'investissement, nous attendons des subventions élevées, à la fois

- de l'Etat : via l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un total d'environ 450 000 €,
- du Conseil Régional : le Contrat Villes Moyennes financera 300 000 € sur nos projets,
- du Conseil Général : le Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) apportera de son côté 150 000 €,

Nous percevrons aussi le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) correspondant aux investissements réalisés en 2013. Notre importante réalisation de 2013 devrait nous permettre de prétendre à un remboursement important. Les autres recettes d'investissement (amendes de police, taxe d'aménagement) devraient être stables.

### **Conclusion**

Ces orientations budgétaires 2014 sont l'expression de notre volonté de réaliser un budget sincère et d'anticiper les opérations financières afin que les investissements soient réalisés tôt dans l'année. Elles correspondent à notre souhait de toujours aller de l'avant pour Amboise et pour les Amboisiens.

Elles tiennent compte du contexte financier national qui s'impose à nous. Elles confirment notre stratégie financière pour Amboise : maîtrise des dépenses de fonctionnement, de l'endettement communal et de la fiscalité locale, investissements productifs d'économies d'énergie et d'amélioration du cadre de vie et maintien d'un haut niveau de services aux habitants pour confirmer notre attractivité et notre développement.

Ces orientations sont naturellement dans le droit fil de celles des années précédentes.

Elles se traduiront par un Budget Primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal le 17 février prochain.

J'insiste bien dans ce débat sur les investissements productifs, productifs de plein de choses, pas seulement d'économie d'énergie mais de plein de choses, mais de recettes supplémentaires, on a vu qu'on avait des recettes qui étaient en augmentation d'environ 2,5 % mais malheureusement un global de dépenses de fonctionnement supérieur à 3 %. Donc, il faut encore et toujours rogner sur un certain nombre de choses, mais on sent bien qu'on arrive à un moment où il n'y a plus grand-chose à raboter. Nous avons plutôt des recettes dynamiques, une population en augmentation, ce qui confirme l'attractivité du territoire, l'attractivité de la ville d'Amboise et qui nous conforte dans notre vision du développement futur de la Ville, c'est-à-dire de continuer à aller de l'avant, d'être de plus en plus attractive pour y attirer de plus en plus de monde, pas seulement de passage, mais avoir des gens qui s'installent.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. GASIOROWSKI : Les projets, ce sont tous les petits travaux annexes qui seront faits en régie vont marquer encore Amboise parce que il y a plein de petits aménagements qui ont été ciblés et qui seront faits, en plus des grands investissements. Il y en aura pour tout le monde.

M. GUYON : Daniel, au niveau des bâtiments, on a en reste à réaliser, prévu pour terminer l'église du Bout des Ponts ?

M. DURAN : Oui, on termine la façade côté départementale, et ensuite on a trois ans pour terminer l'église.

M. GUYON : Mais peut-être que si on veut s'atteler à l'église St Denis, il va falloir qu'on lève le pied sur l'église du Bout des Ponts.

M. DURAN : C'est pour cela qu'on a dit 3 ans...

M. GUYON : Ce n'est pas pour commencer un peu partout, ça c'est ce qui se faisait avant de 2001 en matière de voirie. Là, on a paré au plus pressé avec la partie donnant sur la rue à l'église du Bout des ponts et si on bascule cette année sur St Denis, c'est qu'il y a urgence

M. DURAN : La charpente, l'axe qui est au milieu de l'église qui s'est affaissé...il y a des infiltrations d'eau, il faut redresser la charpente et changer une partie de la toiture

M. GUYON : Voilà pourquoi nous marquerons une pause cette année sur Notre Dame du Bout des Ponts

Mme GAUDRON : Juste deux mots. Il faut souligner qu'on n'a pas d'augmentation des taux impôts ménages. C'est une chose qui est restée une constante chez nous, il faut le signaler et l'augmentation régulière de la population nous met dans une situation... pour d'autre collectivités, on voit les conséquences de la baisse démographique d'où tout l'intérêt d'être dans une stratégie, d'une planification.... on en voit l'utilité et finalement, notre budget reste stable. Je trouve que c'est une bonne gestion qu'on a eue au cours de ce mandat. Autre chose importante qu'on peut signaler, c'est que ce budget que nous sommes en train de construire, les orientations budgétaires donnent un peu la tonalité du budget qu'on votera. C'est un signe très fort qu'on envoie aux entreprises, au monde économique.. quand on est dans une logique d'investissements constants, on stabilise tous ceux qui travaillent sur le bâtiment, sur tous les services qui sont derrière les fonds que nous débloquons. Pour résumer ce budget qui se dessine est un budget de continuité, dynamique et qui est porteur de projets, un budget positif, créatif et dynamique qui projette dans l'avenir

M. GUYON : Je voudrais redire le haut niveau d'investissement que nous souhaitons maintenir. Faire travailler les entreprises, on voit bien la rapidité avec laquelle nous



avons la réponses aux propositions de travaux. Dans une autre collectivité dont je m'occupe, pour des travaux d'investissement de l'ordre de 700 000 €, on a 24 réponses de cabinet d'architectes et des cabinets qui viennent de la Haute Vienne, de la région parisienne, de Lyon... ça veut dire qu'il y a un besoin, pas seulement chez les architectes, mais également chez les entreprises et je me suis rendu compte qu'avec la défaillance d'une entreprise sur le chantier de Rabelais Richelieu, j'ai eu aussitôt sur mon téléphone perso des propositions d'entreprises amboisiennes. C'est dire que le maintien d'un haut niveau d'investissement de notre part, c'est aussi fournir du travail aux entreprises et de préférence, des entreprises locales, pas exclusivement, parce qu'on est bien content aussi que nos entreprises locales aillent travailler ailleurs que sur Amboise. J'en profite pour rappeler que 70 % de l'investissement public est fourni par les collectivités locales, les communes, les communautés, les conseils généraux et régionaux. C'est important de le souligner et l'insistance aussi que nous avons pour que les travaux se terminent dans les délais que nous prévoyons, c'est pour consommer le maximum de crédits parmi ceux que nous avons votés, mais nous arrivons à un volume d'investissements maximal que nos services peuvent assurer. Je voulais bien insister là-dessus et sur le type d'investissement que nous souhaitons, productif à la fois d'économies et de recettes.

J'ai indiqué des recettes sur les employés de l'ordre de 160 000 € tout à l'heure. C'est clair qu'avec les emplois d'avenir et tous les emplois aidés que nous avons recrutés, cela augmente le budget « Personnel », mais si on enlève les recettes en provenance de l'Etat pour ces emplois aidés, on est finalement à un bon rapport « qualité/prix ». Ce n'est pas un terme qui s'emploie pour des employés, mais on a un travail de qualité qui est bien fourni et qui est bien aidé par les dotations de l'Etat.

Je vous demande de me donner acte de la tenue du débat.

### ***DELIBERATION***

La circulaire préfectorale du 16 Mars 1983 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a eu lieu ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget de la Ville d'Amboise 2014.

### ***DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - BUDGET EAU***

M. GUYON : Je donne la parole à Daniel André, pour le débat d'orientations budgétaires sur le budget de l'Eau.

Comme pour le budget principal et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'eau est organisé au seuil de la nouvelle année.

L'eau est une ressource vitale dont nous devons assurer la pérennité de la ressource et la qualité sanitaire, tout en veillant à maintenir un tarif accessible.

La question de la qualité et de la diversification de la ressource est réellement sensible sur notre territoire, situé en Zone de Répartition des Eaux (zone où il existe un déséquilibre entre la ressource et les usages de l'eau).

La renégociation menée par la Ville avec Véolia Eau permettra cette année encore d'abonder ce budget de ressources supplémentaires sans augmenter la surtaxe communale de chaque mètre cube. Si la facture d'eau des Amboisiens doit augmenter ce ne sera donc que du fait des décisions prises l'an dernier par Val d'Amboise quant à l'emprunt toxique sur le budget d'assainissement. Car chaque goutte d'eau consommée viendra payer une part de cet emprunt et du cadeau de 2 millions fait à

Dexia, contre l'avis de la Ville d'Amboise. Quand vous recevez votre facture d'eau, pour ceux qui sont reliés à l'assainissement collectif, vous payez aussi la partie assainissement.

La question intercommunale sera d'ailleurs au cœur des enjeux de l'eau en 2014. En effet, le projet de territoire intercommunal prévoit le transfert de la compétence eau potable parmi les priorités à inscrire. C'est dans ce sens qu'une étude est lancée en ce début d'année qui doit notamment évaluer les questions relatives à la ressource, aux modes de gestion et à la convergence des différents contrats en cours. Cette étude étant financée par Val d'Amboise dans le cadre des réflexions engagées sur les nouvelles compétences, le budget de l'eau ne prévoira pas de dépense sur ce sujet.

Pour 2014 et en attendant le résultat de cette étude intercommunale, le budget annexe de l'eau reste communal.

Cette année, ce budget s'attachera à améliorer plusieurs aspects du réseau, pour un montant global évalué à 215 000 € :

- \* poursuite de l'élimination des branchements plomb ;
- \* reprise de canalisations notamment les réseaux de distribution :
  - de la Grille Dorée (tranche 2)
  - du carrefour entre la route de Saint-Martin-le-Beau et l'avenue de la Grille Dorée
  - de l'avenue Léonard de Vinci entre la place Richelieu et la rue Grégoire de Tours
- \* poursuite du marché de maîtrise d'œuvre pour travaux ;
- \* travaux divers.

Le budget global devrait être de l'ordre de 965 000 € en 2014, dont 245 000 € en fonctionnement et 720 000 € en investissement.

Ce budget annexe a pour recettes principales :

- \* la surtaxe communale des habitants d'Amboise et des communes voisines auxquelles nous revendons de l'eau « en gros » (35 000 €)
- \* le fonds de renouvellement (165 000 €)
- \* le reversement par Val d'Amboise du coût de facturation de l'assainissement (lié à l'édition d'une facture unique) pour 31 000 €

Pour financer ces investissements, la Ville ne devrait pas avoir besoin d'emprunter en 2014, les recettes issues de la renégociation additionnées à nos résultats antérieurs permettent de faire face à l'ensemble des dépenses prévues.

Je ferai le même commentaire que Monsieur le Maire tout à l'heure, le budget d'investissements nouveaux est bien de 245 000 €, cette année. On ralentit cette année les travaux pour que la voirie suive. Quand on fait des trous, il faut que le budget de la voirie suive. C'est une raison. La deuxième raison, c'est que, en ce qui concerne les résultats, cela fait 3 ans que nous faisons des travaux sur notre réseau d'eau potable, donc nous étions au niveau des fuites en 2008, à 77 % de rendement, ce qu'on puise dans la ressource et ce qu'on vend et en 2012, nous sommes à 84,7 % c'est-à-dire proche de l'objectif du SDAGE qui préconise aux communes d'atteindre ce niveau de rendement pour 2015. On sera sans doute en 2015 à ce niveau de rendement.

Cela aura sans doute à l'avenir une incidence sur la redevance que les habitants paient puisqu'on paie une redevance à l'agence de l'eau, redevance définie et stable pour tout le monde, mais à partir de 2018, il est possible que pour les communes qui ne seront pas dans l'objectif fixé par le SDAGE, il y ait une surtaxe supplémentaire. Un autre point aussi, concernant la consommation d'eau, on a, depuis 2008, une baisse de la consommation d'eau de presque 17%. Bien sûr, c'est lié à l'attention que les habitants portent par rapport à la consommation d'eau mais aussi la politique mise en oeuvre par la Ville et rien que cette année, 2012 par rapport à 2011, la consommation d'eau a baissé de 6,5 % alors que la population augmente.

Concernant les nappes phréatiques, c'est vrai que dans certaines régions, les nappes phréatiques se sont rechargées, mais nous, nous avons la particularité d'être captés dans une nappe phréatique souterraine dont le réapprovisionnement est très long. L'effet actuel qui est suivi très régulièrement, par le BRGM, la recharge à l'endroit où nous sommes, il y a toujours pour nous des exigences de limiter la consommation sur cette nappe particulière qui nous assure à peu près 85% de notre ressource.

M. GUYON : Merci.

### ***DELIBERATION***

La circulaire préfectorale du 16 Mars 1983 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a eu lieu ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget annexe de l'Eau 2014.

### ***RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE : DEMANDE D'INDEMNISATION***

M. GUYON : Michel Nys, une indemnisation.

M. NYS : Le 20 Décembre 2010, la Commune a conclu un contrat d'assurances couvrant le risque « Responsabilité Civile » avec la Société Groupama. Une franchise de 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 1 500 € s'applique.

Pour tous les sinistres engageant la responsabilité de la Commune et dont le montant d'indemnisation est inférieur à cette franchise, la Commune doit donc indemniser soit directement les personnes ayant subi un préjudice, soit leur assureur. Ces dépenses sont imputées à l'article 658 – fonction 0200.

Le lundi 29 avril 2013, le pneu du véhicule de Madame Sophie MERCIER a été endommagé par une bouche du réseau pluviale qui était déboîtée, alors qu'elle tentait d'éviter un camion qui arrivait en sens inverse en montant sur le trottoir.

Le coût de la réparation s'élève à 133,25 €. Au vu de ces éléments, il est proposé d'indemniser Mme Sophie MERCIER à hauteur de 50 % du montant déboursé, soit 66,65 €.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

Le 20 Décembre 2010, la Commune a conclu un contrat d'assurances couvrant le risque « Responsabilité Civile » avec la Société Groupama. Une franchise de 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 1 500 € s'applique.

Pour tous les sinistres engageant la responsabilité de la Commune et dont le montant d'indemnisation est inférieur à cette franchise, la Commune doit donc indemniser soit directement les personnes ayant subi un préjudice, soit leur assureur.

Ces dépenses sont imputées à l'article 658 – fonction 0200.

\*\*\*\*\*

Le lundi 29 avril 2013, le pneu du véhicule de Madame Sophie MERCIER a été endommagé par une bouche du réseau pluviale qui était déboîtée, alors qu'elle tentait d'éviter un camion qui arrivait en sens inverse en montant sur le trottoir.

Le coût de la réparation s'élève à 133,25 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'indemniser Mme Sophie MERCIER à hauteur de 50 % du montant déboursé, soit 66,65 €.

- Le Conseil Municipal, après délibération,
- Accepte cette proposition.

**GARANTIE D'EMPRUNTS AU PROFIT DE TOURAINE LOGEMENT :  
OPERATION « VAU DE LUCE »**

M. GUYON : Françoise Dupont, garantie d'emprunt au profit de Touraine Logement pour le Vau de Luce.

Mme DUPONT : TOURAINE LOGEMENT envisage la réhabilitation thermique de 36 logements locatifs situés au Vau de Lucé. Cette opération d'importance doit permettre de faire baisser la consommation énergétique des locataires, ce qui permettra de générer à la fois des économies réelles de charges et de limiter l'impact environnemental de ces logements. Le montant total de l'emprunt affecté à cette opération serait de 1 188 064 € décomposé comme suit :

- 756 064 € pour le prêt Réhabilitation
- 432 000 € pour l'Eco prêt

TOURAINE LOGEMENT se propose de contracter ces emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 50 %, soit :

- pour le prêt Réhabilitation 378 032 €
- pour l'Eco prêt 216 000 €

Acceptez-vous de garantir les emprunts contractés par Touraine Logement relatifs à l'opération « Vau de Lucé » dans les conditions précitées ?

M. GUYON : Les travaux sont commencés sur les 42,44 et 46, allée du Vau de Luce. Les travaux d'isolation et de changement des chaudières. Il y a eu une réunion de présentation aux locataires qui s'est faite au mois de décembre. J'ai assisté à cette réunion en qualité d'administrateur de Touraine Logement, il a été présenté une simulation aux locataires, il a été expliqué les travaux qui allaient être réalisés, leurs coûts et la répercussion sur les loyers. Il y a eu également une simulation qui a été faite sur la consommation d'énergie. Je crois que l'amortissement du surcoût en loyer est neutre au bout de quelques mois. Je mets aux voix.

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

TOURAINE LOGEMENT envisage la réhabilitation thermique de 36 logements locatifs situés au Vau de Lucé. Cette opération d'importance doit permettre de faire baisser la consommation énergétique des locataires, ce qui permettra de générer à la fois des économies réelles de charges et de limiter l'impact environnemental de ces logements. Le montant total de l'emprunt affecté à cette opération serait de 1 188 064 € décomposé comme suit :

- 756 064 € pour le prêt Réhabilitation
- 432 000 € pour l'Eco prêt

TOURAINE LOGEMENT se propose de contracter ces emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 50 %, soit :

- pour le prêt Réhabilitation 378 032 €
- pour l'Eco prêt 216 000 €

Il vous est aujourd'hui proposé d'accepter de garantir à hauteur de 50 % ces emprunts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 2453/00209481 signé entre TOURAINE LOGEMENT et la Caisse des dépôts et consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération. Ce contrat comprend notamment les éléments suivants :

***POUR L'EMPRUNT REHABILITATION***

Organisme prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Montant de l'emprunt	756 064 €
Garantie sollicitée à 50 %	378 032 €
Durée de préfinancement	10 mois
Échéances	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pb
Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	Fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

***POUR L'EMPRUNT ECO-PRET***

Organisme prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Montant de l'emprunt	432 000 €
Garantie sollicitée à 50 %	216 000 €
Durée de préfinancement	10 mois
Échéances	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -45 pb
Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	Fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, elle porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engagerait dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engagerait pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de garantir les emprunts contractés par Touraine Logement relatifs à l'opération « Vau de Lucé » dans les conditions précitées.

***CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME***

M. GUYON : Dominique Berdon. Conseil d'orientation énergétique du patrimoine. Demande de subvention.

M. BERDON : La Ville d'Amboise souhaite optimiser la gestion énergétique de son patrimoine immobilier, dans une optique d'économie budgétaire à moyen et long termes et de développement durable. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme « Amboise ville durable » et a déjà fait l'objet de réalisations concrètes, notamment sur le bâtiment de la mairie, sur le rassemblement des écoles Rabelais-Richelieu, sur l'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Pour aller plus loin, et dans le cadre requis pour les actions éligibles au Contrat Régional du Pays Loire Touraine Région Centre et conformément au cahier des charges de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Ville d'Amboise souhaite lancer une étude énergétique de son patrimoine.

La consultation pour le Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) comprend une tranche ferme (TF) correspondant à l'analyse de l'ensemble du patrimoine bâti, et des tranches conditionnelles (TC), susceptibles d'être affermées ou non pendant la durée du marché, à savoir :

- TC1 : la réalisation sur certains bâtiments un Pré – diagnostic Conseil Isolation (PCI),
- TC2 : la réalisation sur certains bâtiments d'audits énergétiques
- TC3 : l'étude de la faisabilité d'un réseau de chaleur à la cité scolaire
- TC4 : la présentation d'un rapport de synthèse avec la définition d'un programme de travaux

Si l'ensemble des tranches étaient affermées, les montants totaux maximum seraient les suivants :

- TF : 29 660 € TTC
- TC 1 : 21 946 € TTC
- TC 2 : 70 982 € TTC
- TC 3 : 5 740 € TTC
- TC 4 : 3 946 € TTC

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle est susceptible de financer ce programme à hauteur de 100 % pour la tranche ferme, 30 % pour la prestation PCI, 10 % pour la prestation audit, 100 % de la prestation réseau de chaleur et 100 % de la prestation présentation d'un rapport.

Autorisez-vous le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'ADEME dans le cadre du Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) ?

M. GUYON : On a intérêt à se lancer dans ces programmes là et je parle sous contrôle de la Directrice Générale des Services mais je crois que pour le rassemblement des deux écoles Rabelais et Richelieu, par rapport à ce qui se fait actuellement, chauffage de Rabelais d'un côté, chauffage de Richelieu de l'autre côté et chauffage d'Anne de Bretagne à part, en réunissant les deux sites Rabelais/Richelieu sur Richelieu et en utilisant une chaudière commune pour le nouveau site Rabelais/Richelieu réunis et Anne de Bretagne, l'économie est de 94 %. 94% de moins par rapport à aujourd'hui. C'est énorme. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

La Ville d'Amboise souhaite optimiser la gestion énergétique de son patrimoine immobilier, dans une optique d'économie budgétaire à moyen et long termes et de développement durable. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme « Amboise ville durable » et a déjà fait l'objet de réalisations concrètes, notamment

sur le bâtiment de la mairie, sur le rassemblement des écoles Rabelais-Richelieu, sur l'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Pour aller plus loin, et dans le cadre requis pour les actions éligibles au Contrat Régional du Pays Loire Touraine Région Centre et conformément au cahier des charges de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Ville d'Amboise souhaite lancer une étude énergétique de son patrimoine.

La consultation pour le Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) comprend une tranche ferme (TF) correspondant à l'analyse de l'ensemble du patrimoine bâti, et des tranches conditionnelles (TC), susceptibles d'être affermées ou non pendant la durée du marché, à savoir :

- TC1 : la réalisation sur certains bâtiments un Pré – diagnostic Conseil Isolation (PCI),
- TC2 : la réalisation sur certains bâtiments d'audits énergétiques
- TC3 : l'étude de la faisabilité d'un réseau de chaleur à la cité scolaire
- TC4 : la présentation d'un rapport de synthèse avec la définition d'un programme de travaux

Si l'ensemble des tranches étaient affermées, les montants totaux maximum seraient les suivants :

• TF	:	29 660 € TTC
• TC 1	:	21 946 € TTC
• TC 2	:	70 982 € TTC
• TC 3	:	5 740 € TTC
• TC 4	:	3 946 € TTC

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle est susceptible de financer ce programme à hauteur de 100 % pour la tranche ferme, 30 % pour la prestation PCI, 10 % pour la prestation audit, 100 % de la prestation réseau de chaleur et 100 % de la prestation présentation d'un rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'ADEME dans le cadre du Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP).

**DECLARATION PREALABLE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE LA PORTE D'ENTREE DU PÔLE JEUNESSE BERTRAND SCHWARTZ**

M. GUYON : Déclaration préalable mise aux normes d'accessibilité porte d'entrée du Pôle Jeunesse. Daniel Dueran

M. DURAN : Afin de répondre favorablement à la proposition de la Commission communale d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est prévu le changement de la porte du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, 19 rue de l'Île d'Or à Amboise, avec une mise aux normes d'accessibilité.

La porte serait réalisée par un vantail de 1,20 m de large et de deux châssis latéraux fixes vitrés, le tout en aluminium laqué de couleur bleu marine (RAL 5013) à l'identique de l'existant.

Ces travaux seraient réalisés pour un coût de 3 715,61 € TTC.

De plus, afin de marquer l'entrée, un détournage métal rouillé de type acier Corten sera réalisé en jambage autour de la porte et de l'imposte sur une largeur de 20 cm.

Ce travail sera effectué par le service municipal de serrurerie pour un coût estimé à 1000 € TTC.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable lors de sa permanence du 8 janvier dernier.

Afin de réaliser ces travaux, une Déclaration Préalable signée du Maire doit être déposée.

Autorisez-vous le Maire à signer et à déposer la Déclaration Préalable pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la porte du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, 19 rue de l'Ile d'Or à Amboise?

M. GUYON : Je ne peux pas le faire sans votre autorisation, c'est un bâtiment communal. Je mets aux voix.

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Afin de répondre favorablement à la proposition de la Commission communale d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est prévu le changement de la porte du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, 19 rue de l'Ile d'Or à Amboise, avec une mise aux normes d'accessibilité.

La porte serait réalisée par un vantail de 1,20 m de large et de deux châssis latéraux fixes vitrés, le tout en aluminium laqué de couleur bleu marine (RAL 5013) à l'identique de l'existant.

Ces travaux seraient réalisés pour un coût de 3 715,61 € TTC.

De plus, afin de marquer l'entrée, un détournage métal rouillé de type acier Corten sera réalisé en jambage autour de la porte et de l'imposte sur une largeur de 20 cm.

Ce travail sera effectué par le service municipal de serrurerie pour un coût estimé à 1000 € TTC.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable lors de sa permanence du 8 janvier dernier.

Afin de réaliser ces travaux, une Déclaration Préalable signée du Maire doit être déposée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer et à déposer la Déclaration Préalable pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la porte du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz, 19 rue de l'Ile d'Or à Amboise.

### **DELEGATION DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE RESEAUX PUBLICS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**

M. GUYON : Isabelle Gaudron, délégation de compétence en matière de réseaux publics de communications électroniques au profit de la Communauté de communes.

Mme GAUDRON : A l'initiative du Conseil Général d'Indre-et-Loire, les collectivités du département ont formulé l'ambition forte d'une couverture large du territoire départemental tant en services fixes que mobiles à très haut débit.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont la version 2 a été adoptée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire le 15 mars 2013.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma passe par la constitution d'un établissement public sous forme d'un Syndicat Mixte Ouvert, associant les Communautés de Communes, la Région et le Département.

A cette fin, le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, demande à la Commune de se prononcer sur le transfert de la compétence que la Commune d'Amboise détient au titre de l'article L 1425-1 du CGCT en matière de réseaux publics de communication électroniques au profit de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la mise en œuvres du SDTAN.



Autorisez-vous le transfert de la compétence en matière de réseaux publics de communications électroniques au profit de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la mise en œuvre du SDTAN ?

M. PEGEOT : On nous a donné en annexe le projet du syndicat parce que si on donne la compétence, après ce n'est plus du domaine du Conseil Municipal

M. GUYON : Non, c'est le domaine de la communauté de communes avec le Conseil Général

M. PEGEOT : Quand on regarde le projet, c'est un peu flou

M. GUYON : C'est un projet de statuts qui sera affiné entre les parties signataires.

M. PEGEOT : Est-ce qu'on a une idée de la date à laquelle ça va commencer et la date à laquelle ça va être installé ? c'est marqué « à terme »

M. GUYON : Dans l'état actuel des choses, il est difficile d'annoncer une date sûre. Je sais que pour un certain nombre de liaisons, le Conseil Général d'Indre et Loire prévoit de passer par l'intermédiaire du département du Cher et peut-être le Loir et Cher, pour gagner du temps, mais au niveau du financement, c'est énorme. Je ne suis pas particulièrement pessimiste mais ce ne sera pas fait en 2015 et probablement pas en 2016, non plus.

M. PEGEOT : Le problème, c'est qu'on prend du retard là-dessus. L'intérêt qu'on pourrait avoir à amener des entreprises ici va être légèrement baissé parce que les entreprises qui vont vouloir venir, s'il n'y a pas du très haut débit, elles vont aller dans les grandes métropoles.

M. GUYON : La Région, elle, peut se permettre de programmer des budgets sur plusieurs années. Au Conseil Général, d'une année sur l'autre, on ne sait pas ce que va nous coûter le RSA et comme c'est quelque chose qui nous est imposée par l'Etat, les bénéficiaires du RSA, la maison du handicap, les personnes âgées, on est toujours en train de courber l'échine et de se dire « qu'est-ce qui va nous dégringoler de plus cette année ». Si bien, qu'on y va a minima dans les prévisions budgétaires. Cet après midi nous avons discuté du schéma prévisionnel de travaux routiers. Il y a un projet qui me tient particulièrement à cœur depuis 1996, le désenclavement de la zone de Pocé sur Cisse, montant des travaux 4 700 000 € et le montant des investissements routiers que nous sommes capables de faire par an, dans le département d'Indre et Loire, c'est 4 700 000 €. Cela veut dire que si je demande qu'on fasse tout de suite la voie de liaison entre l'avenue de Chanteloup et l'avenue Emile Gounin, au niveau du garage Peugeot, c'est 1 800 000. Rien que cela, ça mange presque la moitié de la capacité en investissement en travaux routiers du Conseil Général pour un an. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

A l'initiative du Conseil Général d'Indre-et-Loire, les collectivités du département ont formulé l'ambition forte d'une couverture large du territoire départemental tant en services fixes que mobiles à très haut débit.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont la version 2 a été adoptée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire le 15 mars 2013.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma passe par la constitution d'un établissement public sous forme d'un Syndicat Mixte Ouvert, associant les Communautés de Communes, la Région et le Département.

A cette fin, le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, demande à la Commune de se prononcer sur le transfert de la compétence que la Commune d'Amboise détient au titre de l'article L 1425-1 du CGCT en matière de réseaux publics de communication électroniques au profit de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la mise en œuvres du SDTAN.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le transfert de la compétence en matière de réseaux publics de communications électroniques au profit de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour la mise en œuvre du SDTAN.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

M. GUYON : Recensement de la population. Eric Degenne

M. DEGENNE : Le recensement de la population permet à la Municipalité d'anticiper et d'adapter ses décisions, notamment en matière d'équipements et d'aménagements. Il est également un outil de mesure de la dynamique communale particulièrement intéressant.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont chargées annuellement d'organiser le Recensement Rénové de la Population (RRP) en partenariat avec l'INSEE par sondage auprès d'un échantillon de 8% de la population par an en conformité avec la Loi.

La date de début de la collecte des enquêtes de recensement est fixée au 3 janvier 2014 et la fin le 22 février 2014. Les opérations de formation et de repérage doivent s'effectuer dans les quinze jours précédant la période de collecte.

La préparation et la réalisation de ce recensement sont à la charge de la Commune. Il est indispensable de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Leur rémunération et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la Commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

Conformément aux termes de la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2012, les agents sont rémunérés ainsi qu'il suit :

* Bulletin individuel	1,50 €
* Feuille de logement	1,00 €
* Dossier d'adresses collectives	0,50 €
* Indemnité pour formation obligatoire	75,00 €
* Indemnité de fin de collecte	100,00 €

La création est reconduite chaque année à hauteur des mêmes montants à défaut de vote d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

En outre, les communes ayant 10 000 habitants ou plus disposent d'un Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) qui définit la liste des adresses nécessaire à l'organisation du recensement.

Il convient de désigner :

- Un coordonnateur RIL pour les opérations de collecte du recensement. Chargé de s'assurer du bon déroulement de l'enquête, il met en place la logistique nécessaire à l'opération, organise la campagne locale de communication, forme et encadre les agents recenseurs
- Un correspondant RIL qui est l'interlocuteur de l'INSEE pour toutes les questions touchant à la gestion du RIL, et se charge de la mise à jour et de l'expertise du RIL dans la commune.

Il est proposé que la responsable du service affaires démographiques soit chargée de ces deux missions.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Le recensement de la population permet à la Municipalité d'anticiper et d'adapter ses décisions, notamment en matière d'équipements et d'aménagements. Il est également un outil de mesure de la dynamique communale particulièrement intéressant.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont chargées annuellement d'organiser le Recensement Rénové de la Population (RRP) en partenariat avec l'INSEE par sondage auprès d'un échantillon de 8% de la population par an en conformité avec la Loi.

La date de début de la collecte des enquêtes de recensement est fixée au 3 janvier 2014 et la fin le 22 février 2014. Les opérations de formation et de repérage doivent s'effectuer dans les quinze jours précédant la période de collecte.

La préparation et la réalisation de ce recensement sont à la charge de la Commune. Il est indispensable de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Leur rémunération et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la Commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

Conformément aux termes de la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2012, les agents sont rémunérés ainsi qu'il suit :

* Bulletin individuel	1,50 €
* Feuille de logement	1,00 €
* Dossier d'adresses collectives	0,50 €
* Indemnité pour formation obligatoire	75,00 €
* Indemnité de fin de collecte	100,00 €

La création est reconduite chaque année à hauteur des mêmes montants à défaut de vote d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

En outre, les communes ayant 10 000 habitants ou plus disposent d'un Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) qui définit la liste des adresses nécessaire à l'organisation du recensement.

Il convient de désigner :

- Un coordonnateur RIL pour les opérations de collecte du recensement. Chargé de s'assurer du bon déroulement de l'enquête, il met en place la logistique nécessaire à l'opération, organise la campagne locale de communication, forme et encadre les agents recenseurs
- Un correspondant RIL qui est l'interlocuteur de l'INSEE pour toutes les questions touchant à la gestion du RIL, et se charge de la mise à jour et de l'expertise du RIL dans la commune.

Il est proposé que la responsable du service affaires démographiques soit chargée de ces deux missions.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DU DOMAINE COMMUNAL POUR L'ORGANISATION DE BROCANTES ET DEBALLAGES**

M. GUYON : Conventions de mise à disposition de parcelles. Myriam Santacana.

Mme SANTACANA : Les associations suivantes ont fait part à la Commune d'Amboise, chacune en ce qui la concerne, de leur souhait d'organiser une brocante ou un déballage :

- « Associations des Parents d'élèves du Canton d'Amboise »
- « Associations des Parents d'élèves de l'école Ambroise Paré »
- « L'Union Commerciale du Val d'Amboise »
- « Association Les Courants et Cie »
- « Association Le Miroir des Arts »

Ces ventes au déballage représentent des animations valorisantes pour Amboise et intéressent un public nombreux. Le mode d'organisation de ces ventes au déballage et la gestion de l'occupation du domaine public impliquent cependant un travail très important pour la Commune, chargée d'encaisser et d'éditer des factures et autorisations individuelles pour chaque exposant.

Afin de faciliter la gestion tant par les organisateurs que par la Commune, il est proposé de conventionner avec lesdites associations afin de leur concéder l'occupation d'un terrain du domaine public.

Ces conventions sont consenties à titre payant. Le tarif applicable est fixé à 1,60 € le mètre linéaire. Les conventions sont annexées à la présente délibération.

Autorisez-vous le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations « des Parents d'élèves du Canton d'Amboise », « des Parents d'élèves de l'école Ambroise Paré », de « l'Union Commerciale Val d'Amboise », « Les Courants et Cie » et « Le Miroir des Arts » relatives à la mise à disposition de parcelles pour l'organisation de brocantes et déballages ?

M. GUYON : Je ets aux voix

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Les associations suivantes ont fait part à la Commune d'Amboise, chacune en ce qui la concerne, de leur souhait d'organiser une brocante ou un déballage :

- « Associations des Parents d'élèves du Canton d'Amboise »
- « Associations des Parents d'élèves de l'école Ambroise Paré »
- « L'Union Commerciale du Val d'Amboise »
- « Association Les Courants et Cie »
- « Association Le Miroir des Arts »

Ces ventes au déballage représentent des animations valorisantes pour Amboise et intéressent un public nombreux. Le mode d'organisation de ces ventes au déballage et la gestion de l'occupation du domaine public impliquent cependant un travail très important pour la Commune, chargée d'encaisser et d'éditer des factures et autorisations individuelles pour chaque exposant.

Afin de faciliter la gestion tant par les organisateurs que par la Commune, il est proposé de conventionner avec lesdites associations afin de leur concéder l'occupation d'un terrain du domaine public.

Ces conventions sont consenties à titre payant. Le tarif applicable est fixé à 1,60 € le mètre linéaire.

Sont concernées par le projet de convention :

- L'association des Parents d'élèves du Canton d'Amboise pour l'organisation d'une brocante le lundi de Pentecôte 9 juin 2014, sur la place du marché, sur le parking voitures côté Ouest, sur 2 emplacements parking bus et sur 2 emplacements personnes à mobilité réduite ;
- L'association des Parents d'élèves de l'école Ambroise Paré pour l'organisation d'une brocante, le jeudi 8 mai 2014, sur un espace sis sur le Mail ;

- L'Union Commerciale Val d'Amboise pour l'organisation d'un déballage, le samedi 22 mars 2014, rue Nationale, place Michel Debré, place Saint Denis, rue de Verdun, quai du Gal de Gaulle entre l'espace Henri d'Orléans et le square des AFN ;
- L'association Les Courants et Cie pour l'organisation d'une brocante BD Vinyles, le samedi 5 juillet 2014 sur la place Michel Debré ;
- L'association Le Miroir des Arts pour l'organisation de la « Journée du Livre » le dimanche 20 juillet 2014 sur la place Michel Debré.

Les conventions sont annexées à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations « des Parents d'élèves du Canton d'Amboise », « des Parents d'élèves de l'école Ambroise Paré », de « l'Union Commerciale Val d'Amboise », « Les Courants et Cie » et « Le Miroir des Arts » relatives à la mise à disposition de parcelles pour l'organisation de brocantes et déballages.

**DECLARATION PREALABLE CONSTRUCTION DEMONTABLE SUR LA TERRASSE DU BAR-BRASSERIE DE L'ILE D'OR**

M. GUYON : Déclaration préalable construction démontable terrasse du bar de l'Île d'Or. Jean Claude Gaudion

M. GAUDION : Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal a accepté la signature d'un contrat de location-gérance du bar-brasserie de l'Île d'Or avec Mme Fanny VINCENT.

Cette dernière a sollicité la Commune afin d'être autorisée à déposer une déclaration préalable concernant l'implantation d'une construction démontable sur la terrasse du bar-brasserie de l'Île d'Or.

L'équipement léger serait réalisé en clin de bois de teinte grise démontable, afin de tenir compte des spécificités du secteur, notamment en lien avec le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé en date du 29 janvier 2001. La dimension serait d'environ 2.50 x 4.20 m au sol pour une hauteur de 2.50 m. Il serait adossé au bar-brasserie, côté Est. Cette construction serait installée et déposée chaque année pour une utilisation saisonnière d'avril à septembre.

Elle servirait à l'activité du bar de l'Île d'Or pour l'installation d'une petite épicerie et pourrait également être utilisée pour la vente des billets de descente de la Loire en canoë kayak.

Autorisez-vous Mme Fanny VINCENT à déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'une construction démontable sur la terrasse du bar-brasserie de l'Île d'Or, propriété de la commune d'Amboise ?

Mme ROQUEL : Je n'ai pas bien compris, le lien avec le Plan de Prévention des Risques Inondation, le fait qu'il soit démontable ?

M. GUYON : Parce que l'Île d'Or est inondable et là c'est surélevé. D'ailleurs, je n'ai jamais connu l'actuel bar de l'Île d'Or qui était le foyer du campeur autrefois, jamais connu avec de l'eau à l'intérieur, mais comme dans la convention de location-gérance que nous signons avec Mme Vincent, on lui fait obligation de vendre de l'épicerie de dépannage et d'urgence aux campeurs, de fournir du pain, des viennoiseries le matin et c'est pour faire cette vente, éviter aux campeurs de rentrer dans le bar, de faire des allers et venues dans la salle restaurant et du bar que nous faisons cette structure démontable qui abriterait la partie épicerie, congélateur sur roulettes qui rentrerait tous les soirs. Obligation d'une structure démontable et comme on est en co-visibilité avec le Château, on est à moins de 500 m à vol d'oiseau avec la chapelle St Jean, à moins de 500 m à vol d'oiseau de Notre Dame du Bout des Ponts, les contraintes arrivent de partout !

Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal a accepté la signature d'un contrat de location-gérance du bar-brasserie de l'Ile d'Or avec Mme Fanny VINCENT.

Cette dernière a sollicité la Commune afin d'être autorisée à déposer une déclaration préalable concernant l'implantation d'une construction démontable sur la terrasse du bar-brasserie de l'Ile d'Or.

L'équipement léger serait réalisé en clin de bois de teinte grise démontable, afin de tenir compte des spécificités du secteur, notamment en lien avec le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé en date du 29 janvier 2001. La dimension serait d'environ 2.50 x 4.20 m au sol pour une hauteur de 2.50 m. Il serait adossé au bar-brasserie, côté Est.

Cette construction serait installée et déposée chaque année pour une utilisation saisonnière d'avril à septembre.

Elle servirait à l'activité du bar de l'Ile d'Or pour l'installation d'une petite épicerie et pourrait également être utilisée pour la vente des billets de descente de la Loire en canoë kayak.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise Mme Fanny VINCENT à déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'une construction démontable sur la terrasse du bar-brasserie de l'Ile d'Or, propriété de la commune d'Amboise.

### ***PROJETS EDUCATIFS : DEMANDES DE SUBVENTIONS***

M. GUYON : Projets éducatifs, demande de subventions. Evelyne Latapy.

Mme LATAPY : La commune d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Commune.

La participation de la Commune est plafonnée à 80 % du montant du projet et dans la limite de 50,00 € par élève.

Les 20 % restants sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

* 1 250.00 €	pour l'école Ambroise Paré maternelle
* 1 450.00 €	pour l'école Anne de Bretagne
* 2 100.00 €	pour l'école George Sand maternelle
* 1 652.00 €	pour l'école Jeanne d'Arc
* 1 000.00 €	pour l'école Jules Ferry maternelle
* 6 750.00 €	pour l'école Ambroise Paré élémentaire
* 8 250.00 €	pour l'école George Sand élémentaire
* 3 400.00 €	pour l'école Jules Ferry élémentaire
* 6 300.00 €	pour l'école Paul Louis Courier
* 8 150.00 €	pour l'école Rabelais-Richelieu

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées.

Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

La commune d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Commune.

La participation de la Commune est plafonnée à 80 % du montant du projet et dans la limite de 50,00 € par élève.

Les 20 % restants sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

* 1 250.00 €	pour l'école Ambroise Paré maternelle
* 1 450.00 €	pour l'école Anne de Bretagne
* 2 100.00 €	pour l'école George Sand maternelle
* 1 652.00 €	pour l'école Jeanne d'Arc
* 1 000.00 €	pour l'école Jules Ferry maternelle
* 6 750.00 €	pour l'école Ambroise Paré élémentaire
* 8 250.00 €	pour l'école George Sand élémentaire
* 3 400.00 €	pour l'école Jules Ferry élémentaire
* 6 300.00 €	pour l'école Paul Louis Courier
* 8 150.00 €	pour l'école Rabelais-Richelieu

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées.

Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

### ***LANCEMENT DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE***

M. GUYON : Marie Christine Grillet, lancement du marché de restauration scolaire.

Mme GRILLET : Le marché de restauration scolaire arrivant à terme, il convient de relancer une procédure afin de sélectionner un prestataire qui sera opérationnel dès la rentrée 2014.

La prestation comprendra la confection et la fourniture de repas préparés à l'extérieur en vue de leur consommation dans la journée (liaison froide). Ces repas sont des déjeuners et des goûters destinés aux enfants et adultes des écoles communales et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Estimé à 320 000 € TTC par an, le contrat serait conclu pour une durée de 4 ans

La procédure de marché public utilisée serait l'appel d'offres.

Autorisez-vous le lancement de la consultation pour le marché de restauration scolaire ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

Le marché de restauration scolaire arrivant à terme, il convient de relancer une procédure afin de sélectionner un prestataire qui sera opérationnel dès la rentrée 2014.

La prestation comprendra la confection et la fourniture de repas préparés à l'extérieur en vue de leur consommation dans la journée (liaison froide). Ces repas sont des déjeuners et des goûters destinés aux enfants et adultes des écoles communales et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Estimé à 320 000 € TTC par an, le contrat serait conclu pour une durée de 4 ans  
La procédure de marché public utilisée serait l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le lancement de la consultation pour le marché de restauration scolaire.

### ***AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE ALSH***

M. GUYON : Avenant de prolongation à la convention d'objectifs se financement, prestations ALSH, Brice Ravier.

M. RAVIER : Par la Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service ALSH », la Ville d'Amboise bénéficie de financement de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) d'Indre-et-Loire au titre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Croc Loisirs ».

Cette convention de Prestation de Service Ordinaire (PSO-ALSH) a été signée le 4 avril 2010 et conclue pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 puis prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2013.

Par courrier du 6 janvier 2014, la C.A.F d'Indre et Loire propose à la Commune la signature d'un avenant à cette convention ayant pour objets :

- La prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2014
- Le passage à un taux départemental de régime général. Ainsi, la CAF apporte son financement selon les modalités suivantes : Montant de la prestation de service = 30% du prix de revient (dans la limite d'un plafond) multiplié par le nombre d'actes ouvrant droit multiplié par le taux départemental des ressortissants du régime général. Il est proposé que ce taux soit fixé à 99 %.
- Des modifications de modalités de versement, rythme et modalités de paiement

L'avenant est annexé à la présente délibération.

Autorisez-vous le Maire à signer l'avenant à la convention de Prestation de Service Ordinaire ALSH avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

Par la Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service ALSH », la Ville d'Amboise bénéficie de financement de la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) d'Indre-et-Loire au titre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Croc Loisirs ».

Cette convention de Prestation de Service Ordinaire (PSO-ALSH) a été signée le 4 avril 2010 et conclue pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 puis prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2013.

Par courrier du 6 janvier 2014, la C.A.F d'Indre et Loire propose à la Commune la signature d'un avenant à cette convention ayant pour objets :

- La prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2014



- Le passage à un taux départemental de régime général. Ainsi, la CAF apporte son financement selon les modalités suivantes : Montant de la prestation de service = 30% du prix de revient (dans la limite d'un plafond) multiplié par le nombre d'actes ouvrant droit multiplié par le taux départemental des ressortissants du régime général. Il est proposé que ce taux soit fixé à 99 %.
  - Des modifications de modalités de versement, rythme et modalités de paiement
- L'avenant est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de Prestation de Service Ordinaire ALSH avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire.

**ADHESION AU RESEAU CHAINON/FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants)**

M. GUYON : Adhésion au réseau Chainon/FNTAV. Valérie Collet

Mme COLLET : L'association CHAINON/FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants) est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels, attachés aux valeurs de l'éducation populaire et à celles de l'éducation artistique. Elle travaille sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire et d'une mise en réseau de l'expertise artistique de ses adhérents, garantissant la permanence du débat et de l'échange.

L'association fédère les projets et équipements culturels qui oeuvrent dans le domaine des arts vivants et organise chaque année un festival pluridisciplinaire de la jeune création, en proposant à ses adhérents des conditions avantageuses de programmation, en particulier des coûts de cession négociés et réduits.

Le Réseau CHAINON/FNTAV se compose de près de 250 membres représentatifs de la diversité des structures culturelles en France (centres culturels, services culturels municipaux, théâtres de ville, MJC, scènes conventionnées, lieux privés).

Il est proposé que la Ville adhère à cette association afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau national facilitant l'échange sur la création artistique, le repérage de jeunes artistes et ouvrant droit à des conditions avantageuses de programmation sur les propositions artistiques relayées par le réseau.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2014 s'élève à 300 €. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 6281 301.

Acceptez-vous que la Commune adhère, à partir de 2014, au réseau CHAINON/FNTAV et autorisez-vous le Maire à signer tout acte afférent à cette adhésion ?

M. GUYON : C'est la première adhésion ?

M. PASSAVANT : C'est la première adhésion et ça permet d'inscrire Amboise sur une échelle régionale.

M. GUYON : Merci. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

***DELIBERATION***

L'association CHAINON/FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants) est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels, attachés aux valeurs de l'éducation populaire et à celles de l'éducation artistique. Elle travaille sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire et d'une mise en réseau de l'expertise artistique de ses adhérents, garantissant la permanence du débat et de l'échange.

L'association fédère les projets et équipements culturels qui oeuvrent dans le domaine des arts vivants et organise chaque année un festival pluridisciplinaire de la

jeune création, en proposant à ses adhérents des conditions avantageuses de programmation, en particulier des coûts de cession négociés et réduits.  
Le Réseau CHAINON/FNTAV se compose de près de 250 membres représentatifs de la diversité des structures culturelles en France (centres culturels, services culturels municipaux, théâtres de ville, MJC, scènes conventionnées, lieux privés).

Il est proposé que la Ville adhère à cette association afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau national facilitant l'échange sur la création artistique, le repérage de jeunes artistes et ouvrant droit à des conditions avantageuses de programmation sur les propositions artistiques relayées par le réseau.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2014 s'élève à 300 €. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 6281 301.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Accepte que la Commune adhère, à partir de 2014, au réseau CHAINON/ FNTAV et autorisez-vous le Maire à signer tout acte afférent à cette adhésion.

**AIDE AU PROJET – ASSOCIATIONCHANTELOIRE**

M. GUYON : Aide aux projets, Philippe Levret

M. LEVRET : L'association « Chorale Chante-Loire » poursuit son activité avec vivacité. Dans la continuité de grands événements qu'elle organise tous les deux ans, l'association prévoit de proposer un concert d'envergure en 2014, autour des œuvres de Marc-Antoine Charpentier.

Ce projet est organisé en partenariat avec l'association Renaissance des orgues. Ces associations font appel à l'ensemble Consonances installé à Tours, pour préparer et réaliser le concert.

Le projet prévoit par ailleurs de travailler en partenariat avec un collège d'Amboise, notamment pour y organiser des répétitions et partager un moment musical avec les élèves.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet qui participe à la dynamique de la vie culturelle locale, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000 € à l'association « Chorale Chante-Loire ».

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 7 450 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

Autorisez-vous le versement de cette aide au projet à l'association Chanteloire ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

***DELIBERATION***

L'association « Chorale Chante-Loire » poursuit son activité avec vivacité.  
Dans la continuité de grands événements qu'elle organise tous les deux ans, l'association prévoit de proposer un concert d'envergure en 2014, autour des œuvres de Marc-Antoine Charpentier.

Ce projet est organisé en partenariat avec l'association Renaissance des orgues. Ces associations font appel à l'ensemble Consonances installé à Tours, pour préparer et réaliser le concert.

Le projet prévoit par ailleurs de travailler en partenariat avec un collège d'Amboise, notamment pour y organiser des répétitions et partager un moment musical avec les élèves.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet qui participe à la dynamique de la vie culturelle locale, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000 € à l'association « Chorale Chante-Loire ».

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 7 450 €.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération ,

- Autorise le versement de cette aide au projet à l'association Chanteloire.

### **AIDE AU PROJET – ASSOCIATION DOMALIKÉ**

M. GUYON : Karine Roy, aide aux projets, association Domaliké

Mme ROY : Installée à Amboise, l'association Domaliké poursuit le développement de son activité en réunissant ses adhérents autour de la passion de la danse africaine.

Elle propose des cours hebdomadaires, organise régulièrement des stages en invitant des professionnels et travaille sur la création de spectacles amateurs pour partager la culture africaine avec le plus grand nombre. Afin de finaliser une prochaine création, l'association souhaite s'équiper en matériel de décor, objets et costumes. Elle sollicite à cette fin le soutien de la Ville d'Amboise.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de cette association qui participe au rayonnement culturel local par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à environ 700 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574

Autorisez-vous le versement de cette aide au projet à l'association Domaliké ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

Installée à Amboise, l'association Domaliké poursuit le développement de son activité en réunissant ses adhérents autour de la passion de la danse africaine.

Elle propose des cours hebdomadaires, organise régulièrement des stages en invitant des professionnels et travaille sur la création de spectacles amateurs pour partager la culture africaine avec le plus grand nombre.

Afin de finaliser une prochaine création, l'association souhaite s'équiper en matériel de décor, objets et costumes. Elle sollicite à cette fin le soutien de la Ville d'Amboise.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de cette association qui participe au rayonnement culturel local par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à environ 700 €.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le versement de cette aide au projet à l'association Domaliké.

### **PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT – ANNEE 2013**

M. GUYON : Isabelle Chaminadour, procès verbal de récolement.

Mme CHAMINADOUR : La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation musées de France, celle du Musée de l'Hôtel de Ville et celle du

Musée de la Poste, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 – 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Dans le cadre de ce récolement, il est demandé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'établir chaque année un procès-verbal de récolement précisant le nombre d'objets récolés.

Pour l'année 2013 on dénombre 337 objets récolés, soit 294 numéros d'inventaire traités.

L'opération de récolement s'adjoit d'une nécessaire campagne de marquage des œuvres, de constat d'état, de photographie et de création de fiche d'œuvre dans le but que chaque objet puisse être ensuite facilement identifié grâce au dossier d'œuvre ainsi créé.

Approuvez-vous le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2013 tel que joint en annexe ?

M. GUYON : C'est important d'avoir les oeuvres identifiées, parce que dernièrement, l'Etat nous a réclamé des œuvres sans préciser les noms et personne ne savait à quoi ces œuvres correspondaient : peintures, sculptures, objets... ? Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation musées de France, celle du Musée de l'Hôtel de Ville et celle du Musée de la Poste, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 – 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Dans le cadre de ce récolement, il est demandé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'établir chaque année un procès-verbal de récolement précisant le nombre d'objets récolés.

Pour l'année 2013 on dénombre 337 objets récolés, soit 294 numéros d'inventaire traités.

L'opération de récolement s'adjoit d'une nécessaire campagne de marquage des œuvres, de constat d'état, de photographie et de création de fiche d'œuvre dans le but que chaque objet puisse être ensuite facilement identifié grâce au dossier d'œuvre ainsi créé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2013 tel que joint en annexe.

### **SAISON CULTURELLE 2014 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL D'INDRE-ET-LOIRE**

M. GUYON : Saison Culturelle 2014, demande de subvention auprès du Conseil Général. Jean Passavant.

M. PASSAVANT : La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active, en particulier en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2014, en s'associant à nouveau à la Communauté de Communes des Deux Rives dès 2013.

L'objectif est toujours de mieux irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2014 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de Limeray et de Mosnes.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison culturelle, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueil en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre des nouveaux contrats départementaux de développement solidaire.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place de la saison culturelle 2014, majoré de 15% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Général 37 s'élève à 108 026 €.

Il sera inscrit au BP 2014 notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 60623, 3130 6288 et 3130 637.

Autorisez-vous le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2014 puis le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement ?

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active, en particulier en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2014, en s'associant à nouveau à la Communauté de Communes des Deux Rives dès 2013. L'objectif est toujours de mieux irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2014 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de Limeray et de Mosnes.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison culturelle, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueil en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre des nouveaux contrats départementaux de développement solidaire.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place de la saison culturelle 2014, majoré de 15% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Général 37 s'élève à 108 026 €.

Il sera inscrit au BP 2014 notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 60623, 3130 6288 et 3130 637.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2014 puis le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement.

### **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

M. GUYON : Analyse des besoins sociaux. Nelly

Mme CHAUVELIN : Comme chaque année, le service de la Politique Sociale rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville. Il présente diverses problématiques sociales observées sur le territoire, dresse un portrait de différentes données statistiques démographiques et sociales, de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t » et inclut toujours l'ensemble des interventions du CCAS. Le plan est adapté en présentant les besoins et les interventions municipales par grands thèmes (politique de la Ville, emploi, mobilité, personnes âgées, enfance et jeunesse, etc.).

Le rapport qui vous est présenté et distribué est la neuvième analyse des besoins sociaux de la Ville, le premier rapport ayant été produit en 2005.

2013 est restée une année délicate pour bien des Amboisiens alors que l'impact de la crise de 2009 est encore sensible. Le nombre de demandeurs d'emploi demeure à un niveau élevé et a augmenté ces derniers mois, même si cette augmentation ralentit progressivement.

Dans ce contexte, les interventions du CCAS restent intenses, aussi bien dans les aides apportées à la population (financière, alimentaire, au déplacement) que dans le suivi social en vue de réinsérer les personnes vers l'emploi ou de sécuriser une gestion personnelle défaillante.

Par ailleurs, l'accompagnement et l'animation des personnes âgées par le CCAS restent dynamiques pour limiter l'isolement mais également suivre ce public dans le cadre du plan canicule.

2013 a été une année de continuité dans le cadre de la politique de la ville même si les contraintes budgétaires de l'Etat dans ce domaine sont de plus en plus pressantes. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a permis de financer 27 actions à destination des habitants des quartiers prioritaires sur les thèmes de l'accès à l'emploi, l'action éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance et la santé. Tout est mis en œuvre pour coordonner et mettre en cohérence ces actions en fonction des besoins de la population.

Un point est également fait sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui a financé 16 actions sur la commune en 2013. Outre ces actions, la ville a souhaité mettre en place l'année dernière différents projets avec l'Etat, aussi bien à destination des collégiens (exposition animée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse), du grand public (exposition au centre-ville sur les violences conjugales) ou encore vers les festivaliers venant aux Courants au titre de la prévention aux conduites addictives. Par ailleurs la Ville cofinance toujours l'intervention des éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires.

S'agissant des transports, le Bus aura transporté 34 933 personnes en 2013 (soit environ 700 voyageurs par semaine). Le rapport détaille son fonctionnement et les besoins recensés dans ce domaine.

Outre la Ville, tous les acteurs sociaux locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs restent mobilisés et agissent de leur mieux pour être aux côtés de la population en fonction des besoins mesurables et identifiés.

M. GUYON : Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

### ***DELIBERATION***

Comme chaque année, le service de la Politique Sociale rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville. Il présente diverses problématiques sociales observées sur le territoire, dresse un portrait de différentes données statistiques démographiques et sociales, de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t » et inclut toujours l'ensemble des interventions du CCAS. Le plan est adapté en présentant les besoins et les interventions municipales par grands thèmes (politique de la Ville, emploi, mobilité, personnes âgées, enfance et jeunesse, etc.).

Le rapport qui vous est présenté et distribué est la neuvième analyse des besoins sociaux de la Ville, le premier rapport ayant été produit en 2005.

2013 est restée une année délicate pour bien des Amboisiens alors que l'impact de la crise de 2009 est encore sensible. Le nombre de demandeurs d'emploi demeure à un niveau élevé et a augmenté ces derniers mois, même si cette augmentation ralentit progressivement.

Dans ce contexte, les interventions du CCAS restent intenses, aussi bien dans les aides apportées à la population (financière, alimentaire, au déplacement) que dans le suivi social en vue de réinsérer les personnes vers l'emploi ou de sécuriser une gestion personnelle défaillante.

Par ailleurs, l'accompagnement et l'animation des personnes âgées par le CCAS restent dynamiques pour limiter l'isolement mais également suivre ce public dans le cadre du plan canicule.

2013 a été une année de continuité dans le cadre de la politique de la ville même si les contraintes budgétaires de l'Etat dans ce domaine sont de plus en plus pressantes. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a permis de financer 27 actions à destination des habitants des quartiers prioritaires sur les thèmes de l'accès à l'emploi, l'action éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance et la santé. Tout est mis en œuvre pour coordonner et mettre en cohérence ces actions en fonction des besoins de la population.

Un point est également fait sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui a financé 16 actions sur la commune en 2013. Outre ces actions, la ville a souhaité mettre en place l'année dernière différents projets avec l'Etat, aussi bien à destination des collégiens (exposition animée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse), du grand public (exposition au centre-ville sur les violences conjugales) ou encore vers les festivaliers venant aux Courants au titre de la prévention aux conduites addictives. Par ailleurs la Ville cofinance toujours l'intervention des éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires.

S'agissant des transports, le Bus aura transporté 34 933 personnes en 2013 (soit environ 700 voyageurs par semaine). Le rapport détaille son fonctionnement et les besoins recensés dans ce domaine.

Outre la Ville, tous les acteurs sociaux locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs restent mobilisés et agissent de leur mieux pour être aux côtés de la population en fonction des besoins mesurables et identifiés.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'analyse des besoins sociaux 2013.

### **INFORMATION SUR LES DECISIONS**

**M. GUYON :**

#### *Contrat de cession*

#### **Manifestations de Noël**

- \* L'association « l'Atelier de la Casserole » pour trois représentations musicales du spectacle « Dans la Forêt » le lundi 16 décembre 2013 dans le quartier de Malétrenne, le mardi 17 décembre 2013 dans le quartier de la Verrerie et le jeudi 19 décembre 2013 dans le quartier du Bout des Ponts, pour un montant de 1 890 € HT.

#### **Théâtre Beaumarchais (montant TTC)**

- \* Avenant au contrat avec la Compagnie Sweet Tracteur pour la rencontre avec Jérôme Aubineau au collège Malraux, le 10 décembre 2013 dans le cadre de l'accueil du spectacle « J'veux pas dormir », pour un montant de 126,60 €.
- \* Compagnie Else pour la représentation du spectacle « Yeepee !! », le 22 mars 2014. Montant de la prestation : 3 059,50 €.
- \* Compagnie Théâtre du Kronope pour deux représentations dans le cadre de la saison culturelle 2014, le 23 janvier 2014, comprenant les frais de transport, les affiches et les défraiements des repas des 21 et 22 janvier 2014. Montant de la prestation 9 266,17 €.

#### *Mise à disposition (montant TTC)*

- \* Convention de mise à disposition d'une salle dans l'enceinte du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz avec l'Institut Culturel pour le Multilinguisme, du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014 moyennant un tarif horaire de 9 €.
- \* Convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux consentie conformément au tarif en vigueur par décision du Maire dès l'année scolaire 2013-2014, avec l'Institution Ste Clotilde et pour une durée de 5 ans.
- \* Convention de mise à disposition par le Conseil Général d'Indre-et-loire du bâtiment de la Maison des Associations « Waldeck Rousseau ». Redevance annuelle : 2 489,13 € qui sera indexée annuellement au 1er mai en fonction de l'indice national officiel du coût de la construction publié par l'INSEE.

#### *Mise à disposition (gratuite)*

- \* Convention de mise à disposition gratuite d'une salle dans l'enceinte du CCAS à partir du 1er décembre 2013 et pour une durée de 3 ans, avec le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert.
- \* Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau dans l'enceinte de la Maison des Associations « Waldeck Rousseau » à partir du 1er janvier 2014 et pour une durée de 3 ans, avec l'association PRO BTP.
- \* **Convention de mise à disposition gratuite de la salle dite « Accueil »** dans l'enceinte de la Mairie :
  - à partir du 11 décembre 2013 jusqu'au 25 juin 2014, avec le PACT d'Indre-et-Loire.
  - à compter du 15 décembre 2013 et pour une durée de 3 ans, avec l'Association Française des Diabétiques de Touraine (AFD 37).
  - à compter du 26 décembre 2013 pour une durée de 3 ans, avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Indre-et-Loire (CDAD).
- \* **Mise à disposition gratuite du théâtre Beaumarchais** et exonération exceptionnelle du forfait son et lumière dans le cadre des 11èmes Rencontres autour de la danse organisée par la Direction Académique des services de l'Education Nationale, le 27 mars 2014.



- \* Mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes Francis Poulenc :
  - à l'occasion d'une réunion publique organisée par la Société Archéologique de Touraine, le 14 mai 2014.
  - à l'occasion d'un forum sur l'hôtellerie et la restauration organisé par Pôle emploi, le 13 février 2014
- \* Mise à disposition gratuite de la salle Clément Marot :
  - à l'occasion d'une réunion d'information organisée par les Gîtes de France Touraine Val de Loire, le 17 décembre 2013.
  - pour les répétitions de son spectacle « Requiem Rusticus » par l'Association Théâtre dans la Nuit.
- \* Convention de mise à disposition gratuite de locaux dans l'enceinte du foyer Victor Hugo à compter du 1er décembre 2013 et pour une durée de 3 ans, avec l'association A.V.F d'Amboise.
- \* Convention de mise à disposition gratuite d'une salle dans l'enceinte d'Eurocentres à compter du 15 décembre 2013 et pour une durée de 3 ans avec l'Avenir d'Amboise Badminton.

### Marchés

- \* Fourniture d'une solution d'interconnexion informatique entre les différents sites municipaux : Société ORANGE pour un montant de 1 585 € HT/mois et pour une durée d'1 an.
- \* Vérifications réglementaires pour appareils de lavage, équipements de travail, équipements de protection individuelle et 1 ascenseur électrique : Société ACANTHE pour un montant de 449 € HT/an pour les vérifications annuelles, 342 € HT/an pour les vérifications semestrielles et 65 € HT pour la vérification quinquennale, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014.
- \* Etude d'aménagement de la cité scolaire du Clos des Gardes (circulations et stationnements) : Société URBAN'ISM pour un montant de 11 500 € HT.
- \* Avenant n° 1 au marché abattage et élagage des arbres – 2013 : TESSIER PAYSAGE pour un montant de 1 076,40 € TTC.
- \* Avenant n° 2 au marché abattage et élagage des arbres – année 2013 : TESSIER PAYSAGE pour un montant de 956,80 € TTC.
- \* Maintenance du matériel informatique pour les écoles George Sand, Rabelais et Jules Ferry : Société A.D.N pour un montant de 3 800 € HT.
- \* Location et entretien de torchons : Société ELIS pour un montant de 0,258 € HT/torchon et pour une durée de 3 ans.
- \* Marché à bons de commande pour la location, maintenance et entretien de distributeurs de rouleaux d'essuie-mains : Société ELIS pour un montant de 2,17 € HT pour l'entretien d'1 bobine ainsi que la location maintenance du matériel et pour une durée de 3 ans.
- \* Construction d'un bâtiment en extension et réhabilitation de l'école Richelieu – lot n° 9 bis « Plâtrerie – isolation » : Société DOMINGUES pour un montant de 76 099,06 € HT.
- \* Contrat avec la SAS rêves de Mer pour l'accueil sur le site Le Jardin Colonial Penn Ar C'hleguer à l'île de Batz de 44 enfants de 7 à 10 ans et 7 adultes du 6 juillet au 19 juillet 2014. Montant de la prestation 29 852,05 € TTC.
- \* Contrat de prestation avec Mme Anne Bouin (écrivain) dans le cadre d'une rencontre dédicace dans l'auditorium de la Médiathèque, le 11 janvier 2014. Montant de la prestation 226 € pour son intervention et 50,84 € pour les frais de transport.

### Tarifs

- \* Installations sportives et piscine de l'île d'Or pour l'année 2014
- \* Cimetière et élection pour l'année 2014
- \* Foires et marchés et occupation du domaine public pour l'année 2014

*Emprunt*

La Ville d'Amboise contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 500 000 euros pour financer ses dépenses d'investissement de l'année 2013.

*Divers*

Dons

- \* Mme Cochard : dessin d'après nature de Dagnan, lithographie de Ducarne « Vue prise sur le vieux pont d'Amboise » en 1829.
- \* Mme Parent et M. Charpentier : 141 photographies représentant Amboise durant la période de 1939 à 1945 ainsi que 81 photographies représentant des villes de France dévastées par les bombardements.

\*\*\*\*\*

**PRESENTS :**

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme PREEL

M. PASSAVANT

Mme CHAUVELIN

M. NYS

Mme LATAPY

M. DURAN

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

M. MICHEL

Mme COLLET

M. ANDRÉ

Mme CHAMINADOUR

M. BERDON

Mme DUPONT

M. LEVRET

Mme GRILLET

Mme ROY

M. RAVIER

Mme ROQUEL

M. PEGEOT